

Délibérations du Conseil Municipal du 5 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mars, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

Vincent MINIER : Maire

M. LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela : Adjoints

M. SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger, : conseillers municipaux

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)

Mme GOUR Christèle (donne pouvoir à M. MINIER Vincent), M. MONREAL Antoine (donne pouvoir à M. TARDIF Christophe), Mme CHATELLAIN Marie-Anne (donne pouvoir à Héléna CADET), Mme LE MINTER Laetitia.

Absents :

Nombre de votants : 18

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 28/02/2022

Mme JAUNY Manuela prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 23 février 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu par signature du registre.

2022-17 :

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982 qui précise que le conseil municipal doit fixer chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit lui revient ;

Vu la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 et notamment son article 16 qui a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe.

2022-18 :

Subventions aux associations

Monsieur Le Maire soumet au vote les subventions suivantes qui ont donné lieu à un débat préalable en commission et dont la présentation a été réalisée par M. Hervé BOVI.

- Marche avec les loups de Chanteloup	400 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Union Sportive de Chanteloup	4 500 €
Montant accepté avec 1 ABSTENTION et 17 voix POUR.	
- ACCA de Chanteloup	700 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Association Campagn'art, Chanteloup	2 000 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- A.P.E Ecole Publique de Chanteloup	1 200 €
Montant accepté à l'unanimité.	
Association LOUPZIC	400 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- USEP - Ecole Publique de Chanteloup	6 000 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Association LOUPIOTS	1 000 €
Montant accepté avec 1 ABSTENTION et 17 voix POUR.	
- L'Oreille aux Abois	500 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Les Petits Liens	1 200 €
Montant accepté avec 1 ABSTENTION et 17 voix POUR.	
- De Fil en Aiguille	500 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- France Adot 35	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Handicap Services 35	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Lycée JB Le Taillandier – Saint Aubin du Cormier	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Secours Catholique de Janzé	100 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Panisol	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Solidarité Paysans Bretagne	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- Rêve de Clown Bretagne	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	
- ADAPEI	50 €
Montant accepté à l'unanimité.	

- Donneurs du Sang de Janzé..... 50 €

Montant accepté à l'unanimité.

2022-19 :

Vote du budget primitif 2022 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2021 de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses	Recettes
1 326 841,00 €	1 326 841,00 €

INVESTISSEMENT 2022

Dépenses	Recettes
2 448 600,00 €	2 448 600,00 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
3 775 441,00 €	3 775 441,00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

2022-20 :

Vote du budget primitif 2022 de l'assainissement collectif

FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses	Recettes
149 565,00 €	149 565,00 €

INVESTISSEMENT 2022

Dépenses	Recettes
146 074,00 €	146 074,00 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
295 639,00 €	295 639,00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

* Présentation des nouvelles commissions BpLC : la désignation des représentants de la commune de Chanteloup aura lieu lors du conseil municipal du 2 avril prochain.

* Présentation de l'opération « OURS BLANC » : un audit énergétique va débiter au cours du 1^{er} semestre 2022 pour la salle multifonctions.

* Présentation du Pacte Financier et Fiscal du BpLC : le vote interviendra lors du conseil municipal du 2 avril prochain.

Séance levée à 12h30

Suivent les signatures des membres présents

MINIER Vincent	GOUR Christèle <i>Excusée</i> <i>Donne pouvoir à Vincent MINIER</i>	LAURENT Yann
JAUNY Manuela	MONREAL Antoine <i>Excusé</i> <i>Donne pouvoir à Christophe TARDIF</i>	CHATELLAIN Marie-Anne <i>Excusée</i> <i>Donne pouvoir à Héléna CADET</i>
SIMONNEAUX Joseph	COLIN Patricia	TARDIF Christophe
BUREL Nathalie	BOVI Hervé	HARDY – VIGNON Laurence
LEFAIX André	CADET Héléna	PRUNAUT Michel
JAFFRO Gérald	TRICOIRE Isabelle	GAREL Roger
LE MINTER Laetitia <i>Excusée</i>		